

La Communauté de communes, une affaire de décentralisation et de mutualisation

Gâtinais-Val de Loing a 10 ans !

La Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing vient de souffler ses dix bougies. L'occasion d'expliquer à nouveau les étapes de la décentralisation pour une prise de décision au plus près du citoyen et de la mutualisation des forces pour développer à plusieurs des projets irréalisables seul.

Les communautés de communes sont le résultat d'une politique de décentralisation voulue par les pouvoirs successifs et dont les actions se sont étalées sur plus d'une trentaine d'années (voir encadré). Associées au sein d'un espace de solidarité, les communes élaborent un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Un cheminement de dix ans

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2010, sous la présidence de Jean-Jacques Hiest, Gâtinais-Val de Loing réunit toutes les communes de l'ancien canton de Château-Landon, quatre de l'ex-canton de Lorrez-le-Bocage et une du canton de Nemours, soit 20 collectivités et près de 20.000 habitants.

Histoire d'un découpage

DÉCENTRALISATION. Suite à l'élection de Mitterrand en 1981, une politique de décentralisation a été décidée avec l'objectif affiché que la prise de décision se fasse au plus près du citoyen. Sa mise en place a été confiée au maire de Marseille, Gaston Defferre nommé ministre de l'Intérieur. Sous François Hollande, les lois NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) et MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) ont été créées pour mieux organiser les différentes structures et solutionner le problème du mille-feuille administratif découlant de la création de nombreuses EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre : métropole, communautés urbaines, communauté d'agglomération et communauté de communes, certaines étant héritières d'anciennes formes de collaboration intercommunale. Le paysage administratif a été profondément « chamboulé » par le transfert des compétences aux Départements et aux Régions. Ainsi les premiers ont récupéré la gestion des collèges, le social (RSA, jeunes mineurs, handicap...), l'entretien des routes... Et les seconds la santé, les lycées, la formation... Pour mener à bien ces missions, l'État accompagne ces transferts de compétence par des dotations dont la baisse régulière est dénoncée par les élus locaux.

TROIS TYPES DE REGROUPEMENTS. La France est constituée de 34.968 communes. En Europe, 40 % des communes sont françaises ! Cela se traduit par un morcellement décisionnel. C'est ce qui a poussé l'État à imaginer le regroupement intercommunal, au travers de la loi dite Chevènement, le 12 juillet 1999. Elle a donné naissance à trois types de regroupements : les communautés urbaines (plus de 500.000 habitants), les communautés d'agglomérations (plus de 50.000 habitants) et les communautés de communes (moins de 50.000 habitants). Chaque communauté est dirigée par un président, qui dispose d'une administration pour organiser et gérer les différents services concédés par chaque mairie membre. L'intérêt communautaire est défini localement.

Au fil des années, l'interco a du prendre en charge de nombreuses compétences parmi lesquelles des missions obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace, collecte et traitement des déchets ménagers, gestion des aires d'accueil des gens du voyage et gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations.

Un vaste champ de compétences

Des domaines d'action devenus intercommunaux au fil des étapes de son cheminement comme en 2017, avec la prise sous sa responsabilité de l'ensemble des zones d'activité économiques et des aires des gens du voyage.

A cela s'ajoute des compétences optionnelles comme l'action sociale, la protection et mise en valeur de l'environnement, le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie et la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignements d'intérêts communautaires.

Le président Gérard Geneviève reconnaît que c'est parfois compliqué pour la population de comprendre les rôles de la



Rencontre en décembre dernier avec les entrepreneurs de la région dans les locaux de la Communauté de communes agrémentés d'un espace de coworking à louer en fonction des besoins en espace comme en temps.

Communauté de communes. « Il faut continuer d'expliquer et être à la hauteur de nos ambitions, mais de nos justes ambitions », nuance-t-il en s'inscrivant dans une démarche de pédagogie et de pragmatisme.

Des actions concrètes

La petite enfance et l'enfance jeunesse constituent également une compétence dont la création du Relais d'assistantes maternelles (RAM) en est la parfaite illustration.

Dans l'optique du développement économique,

Gâtinais-Val de Loing a fait le choix de proposer un espace de coworking, modulable et louable en fonction des besoins des start up, auto-entrepreneurs, créateurs d'entreprise locaux... Un nouvel espace aménagé dans le même bâtiment que le siège que l'interco occupe à Château-Landon depuis 2018.

L'aménagement numérique, délégué au syndicat Seine-et-Marne-Numérique, couvert par convention bilatérale, permet le déploiement en cours de la fibre optique sur l'en-

semble du territoire y compris dans les zones blanches.

Le transfert de la compétence tourisme a également constitué un enjeu majeur et un challenge : faire connaître les richesses architecturales, patrimoniales, gastronomiques et culturelles au plus grand nombre.

Les Offices de tourisme d'Egreville, de Souppes et la Maison du tourisme de Château-Landon, regroupés sous une entité juridique unique : l'Office de tourisme communautaire Gâtinais-Val de Loing en

sont les meilleurs promoteurs. À l'image des communes au sein de l'interco chaque structure garde son identité propre et maintient ses manifestations. Avec en prime l'objectif premier des intercommunalités : « faire ce que les communes ne peuvent pas faire seules ».

LAREDJ DJEBAR

Les 20 communes. Arville, Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, Gironville, Ichy, Lorrez-Le-Bocage-Préau, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville, Poligny, Souppes-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain et Villebéon.

Quatre autres intercommunalités dans le sud Seine-et-Marne

PAYS DE NEMOURS

À sa création en décembre 2009, la Communauté de communes du Pays de Nemours comptait 12 communes. Depuis le 1^{er} janvier 2017, 9 nouvelles communes ont été rajoutées atteignant une population totale de 30.008 habitants.

Ses compétences

Développement économique et urbanisme, aménagement du territoire, environnement et développement, finances, tourisme, sports et loisirs, petite enfance, mutualisation et infrastructure.

Ses communes

Amponville, Bagneaux-sur-Loing, Boulaucourt, Burcy, Buthiers, Châtenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay-les-Nemours, Fromont, Garenteville, Grez-sur-Loing, Guercheville, Larchant, Moncourt-Fromonville, Nanteau-sur-Essonne, Nemours, Ormesson, Rumont, Saint-Pierre-lès-Nemours et Villiers-sous-Grez.

DE MONTEARREAU

La Communauté de communes du Pays de Montereau est composée de 21 communes. Elle est née le

1^{er} janvier 2017 de la fusion entre la Communauté de communes des Deux Fleuves (14 communes) et 7 communes issues de la Communauté de communes du Bocage Gâtinais, soit 42.000 habitants.

Ses compétences

Aménagement de l'espace, développement économique, promotion du tourisme, collecte et traitement des déchets ménagers, aire d'accueil, GEMAPI, eau potable, assainissement collectif et non collectif, voirie, politique du logement et du cadre de vie, mutualisation des services.

Ses communes

Barbey, Blennes, Cannes-Écluse, Chevry-en-Seine, Courcelles-en-Bassée, Diant, Esmans, Forges, La Brosse-Montceaux, La Grande-Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Saint-Germain-Laval, Salins, Thoury-Férottes, Varennes-sur-Seine et Voull.

ET LOING

Née en 2002, la Communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing compte 23 communes et 40.000 habitants.

Ses compétences

Petite enfance, jeunesse et sports, musique et bibliothèques, vie sociale (solidarité, familles, emploi, insertion...), tourisme, aménagement du territoire et du cadre de vie, environnement, développement économique et transport.

Ses communes

Champagne-sur-Seine, Dormelles, Flagy, La Genevroye, Montigny-sur-Loing, Moret-Loing-et-et-Orvanne (Ecuilles, Episy, Montarlot, Moret, Veneux-les-Sablons), Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Remauville, Saint-Mammès, Thomer, Treuzy-Levelay, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Ville-Saint-Jacques, Villecerf, Villemaréchal (mariée avec Saint-Ange-le-Viel) et Villemer.

AGGLOMÉRATION DE FONTAINEBLEAU

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a vu le jour le 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des Communautés de communes du Pays de Fontainebleau et Entre Seine-et-Forêt, rejointes par 2 communes de l'ex-Pays de Seine et 7 de l'ex-Terres du Gâtinais. Composée de 26 communes, elle totalise une

population de 68.212 habitants.

Ses compétences

Développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, voirie et parkings d'intérêt communautaire, eau et assainissement, équipements culturels et sportifs, sécurité incendie, emploi et insertion, nouvelles technologies de l'information et de la communication, berges de rivière, développement des activités culturelles et patrimoine, aménagement rural, soutien aux activités d'enseignement artistique, culturel ou sportif.

Ses communes

Arbonne-la-Forêt, Achères-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Perthes, Recluses, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Tousson, Ury et Vulaines-sur-Seine.